



**SYNDICAT
DE LA
FONCTION
PUBLIQUE**

Aupupu Nō Te Tura Ō Te Ti'a-'Ohipa Ā Te Hau

Tranche de vie dans l'administration polynésienne

Juillet 2025

Les annonces alléchantes de la direction de la santé

Je m'appelle Teano, *prénom d'emprunt*, et je suis un simple infirmier parmi tant d'autres au sein de la direction de la santé. J'exerce depuis des années en site isolé dans les îles... même si Tahiti est aussi une île 😊.

J'ai récemment vu passer sur les réseaux sociaux une annonce de recrutement pour des médecins dans les îles. Celle-ci prenait bien soin d'annoncer les niveaux de rémunération, à savoir 40 000 F.CFP par jour en semaine (sans astreinte), 50 000 F.CFP par jour en semaine (avec astreinte) et 75 000 F.CFP par jour en weekend d'astreinte.

Dans les îles, il est fréquent qu'un médecin soit d'astreinte un jour sur deux. Alors, un rapide calcul permet d'estimer une rémunération mensuelle d'environ 1 350 000 F.CFP par mois (quinze jours d'astreinte 750 000 F.CFP et quinze jours normaux 600 000 F.CFP). Salaire très intéressant n'est-ce pas ? En plus, s'ajoute à celui-ci un logement de fonction, alors que demander de mieux ! Seul souci, c'est que cette rémunération est bien au-delà de celle d'un médecin titulaire de la fonction publique.

Dans notre équipe, exerce un médecin titulaire avec des années d'expérience. Ses horaires de travail sont démesurés et il accomplit chaque mois **bénévolement** un nombre d'heures supplémentaires incalculables. Il s'est forgé au fil du temps une connaissance considérable du contexte îlien. Il est dans une perpétuelle dynamique d'amélioration de la structure et de formation des agents. A l'aube de ses 60 ans, en tant que médecin titulaire ayant gravi de nombreux échelons, il plafonne autour de 900 000 F.CFP par mois¹.

Notre médecin connaît quasiment tous les dossiers des patients. Il reste humble et soigne chaque personne avec empathie et dévouement. Il témoigne à chacun un intérêt comparable aux membres de sa propre famille. Quant au salaire, il s'en ait peu préoccupé. Il aime juste son travail.

¹ Au maximum de l'ancienneté et des grades, un médecin de la fonction publique gagnera 1 010 880 F.CFP par mois.



<https://sfppolynesie.org>



BP 42 105 - 98 713 Fare Tony Papeete



Sfppolynesie@gmail.com



+33(0)6 48 66 63 68 (Olivier) - 89 73 31 61 (Christophe) - 87 26 32 39 (Hervé)



Syndicat de la Fonction Publique



Et les astreintes me direz-vous ? Même s'il était d'astreinte de manière continue 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 pendant un mois, il ne pourrait espérer plus que 150 000 F.CFP par mois en plus... **l'équivalent de trois jours d'astreinte de l'annonce.** Notre médecin a de la chance lui... car il bénéficie d'un logement de fonction. Ce n'est pas le cas de tous les médecins en site isolé.

Cette rémunération des médecins de la fonction publique est ainsi à mettre en perspective de ce qui est promis aux médecins « remplaçants » qui répondront à l'annonce de la direction de la santé. « *On n'attrape pas des mouches avec du vinaigre* » dit le proverbe, c'est certain. Mais de là à créer de tels décalages entre les médecins titulaires et les autres, il y a une sacrée marge.

Notre médecin titulaire ne parviendra jamais à égaler l'excellent contrat proposé dans l'annonce. Certes sa rémunération s'avère très bonne, mais ramenée aux années d'études, aux responsabilités, aux sacrifices en termes de vie privée et aux horaires à rallonge qu'il effectue, on est très loin d'une autoroute de confort et de fortune.

Ce qui m'afflige, ce n'est pas le niveau de rétribution proposé par l'annonce. Celui-ci me semble correspondre à ce que devrait percevoir un médecin en site isolé. Ce qui m'attriste, c'est le décalage entre les deux situations. Car celui qui s'investit sur une très longue période, et qui chaque jour renouvelle la même qualité de soins, réalise un effort bien supérieur à celui qui viendra pour une courte durée. Logiquement un médecin titulaire devrait donc percevoir davantage qu'un médecin recruté sur une courte durée.

Je n'ai absolument rien contre les médecins qui accepteront ce contrat qui leur est proposé par annonce. Je suis convaincu qu'ils seront de bons médecins, compétents, agréables au quotidien et soucieux de l'état de santé de nos population. Je comprends également l'intérêt de proposer des contrats avantageux pour assurer une continuité des soins. Nos îles ont besoin de soignants et il faut tout mettre en œuvre pour attirer des remplaçants. Mais quel message est adressé à notre médecin titulaire ? Pareil écart lui donne-t-il envie de rester ? En fin de carrière, il aurait tout intérêt à démissionner pour accepter le contrat de l'annonce !

Je m'interroge plus largement sur l'impact de telles annonces... Favorisent-elles le recrutement de médecins dans la fonction publique ? Car in fine, nous avons plus besoin de titulaires que de remplaçants... **Ne serait-il pas plus judicieux de revaloriser drastiquement les grilles des médecins exerçant dans des sites isolés ?**

Cette situation d'amertume pour le personnel de la fonction publique qui œuvre dans la santé en site isolé, je l'étends bien volontiers à tous les corps de métier : médecins, cadres de santé, infirmiers, aides-soignants, auxiliaires de soins, adjoints de soins. Je l'étends

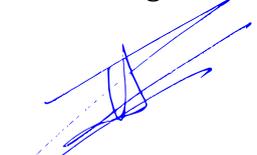


même aux métiers non médicaux qui gravitent autour des soins : secrétaires, gestionnaires, agents polyvalents, femmes de ménage, etc...

Tout ce personnel de la fonction publique au service de la santé qui exerce en site isolé depuis tant d'année n'a jamais reçu la moindre prime de fidélité, sauf à considérer qu'un changement d'échelon tous les 2, 3 ou 4 ans s'assimile à une prime d'assiduité. Je reste cependant dans l'espoir qu'un jour la fidélité et les contraintes liées aux postes en sites isolés soient mieux valorisées.

Voilà, je suis un simple infirmier en site isolé. Comme bien d'autres j'en suis certain, je vois passer des annonces vouées à rémunérer des personnes de passage à des niveaux de salaire bien supérieurs à ceux des grilles de la fonction publique. Je m'interroge sur la logique de nos dirigeants qui maintiennent des rémunérations limitées pour les titulaires, peinent à recruter et proposent ensuite des contrats mirobolants pour combler les vides. Mea ma, ne serait-il pas plus rationnel d'attirer immédiatement beaucoup de personnel par de meilleures grilles de rémunération ?

Très cordialement, le secrétaire général



Olivier Champion

Nous vous rappelons que nous sommes à votre disposition pour tout problème que vous pourriez rencontrer, que vous soyez affilié(e) ou non à notre centrale.